



**ECF AUDIT**  
EURO COMPTA FINANCE AUDIT

**GÉRARD LEJEUNE**  
DIPLOMÉ DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS  
EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE INDÉPENDANT DE FRANCE DÉFI  
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS



## **ASSOCIATION CRISTOL'LUDO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

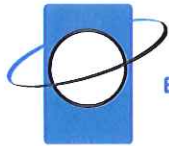
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010**

Siège Social : 4 bis, allée Parmentier  
94 000 CRETEIL

\*

SIRET : 501 665 921 00026  
APE : 9499 Z

\*



**ASSOCIATION CRISTOL'LUDO**

4 bis, allée Parmentier

94 000 CRETEIL

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association CRISTOL'LUDO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	26 634 €
Total des produits d'exploitation	191 827 €
Excédent de l'exercice	1 227 €

Nous vous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner précédemment un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres éléments de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,  
le 1<sup>er</sup> août 2011

Le Commissaire aux comptes,

Gérard LEJEUNE



## BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	27 053	27 053		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 053</b>	<b>27 053</b>		
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	687		687	1 821
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	25 611		25 611	13 859
Charges constatées d'avance	336		336	107
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>26 634</b>		<b>26 634</b>	<b>15 787</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>53 687</b>	<b>27 053</b>	<b>26 634</b>	<b>15 787</b>



## BILAN

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 618	618
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 227</b>	<b>-12 236</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-10 391</b>	<b>-11 618</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 562	7 218
Dettes fiscales et sociales	28 423	20 186
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	40	
<b>DETTES</b>	<b>37 025</b>	<b>27 404</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>26 634</b>	<b>15 787</b>



## COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	4 348	2 469
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	185 039	152 746
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations	2 439	1 232
Autres produits	1	6
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>191 827</b>	<b>156 452</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	51 453	44 930
Impôts et taxes	3 954	3 313
Salaires et Traitements	98 334	85 036
Charges sociales	37 222	35 288
Amortissements et provisions		248
Autres charges		1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>190 964</b>	<b>168 814</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>864</b>	<b>-12 362</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	363	126
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>363</b>	<b>126</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 227</b>	<b>-12 236</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 227</b>	<b>-12 236</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	39 090	
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>	<b>39 090</b>	
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	39 090	
Personnel bénévole		
<b>Total des charges</b>	<b>39 090</b>	



ANNEXE



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :  
CRISTOL LUDO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 26 634 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 227 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2011 par le Conseil d'Administration de l'Association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 1 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagement hors bilan

Engagements reçus :

- Convention pluriannuelle de financement pour la réalisation du projet associatif allant jusqu'au 31 décembre 2012.
- Convention pluriannuelle de mise à disposition des locaux à l'association allant jusqu'au 31 décembre 2012.





## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 392			24 392
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 661			2 661
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 053</b>			<b>27 053</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 053</b>			<b>27 053</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 392			24 392
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 661			2 661
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 053</b>			<b>27 053</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 053</b>			<b>27 053</b>



## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 023 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	687	687	
Charges constatées d'avance	336	336	
<b>Total</b>	<b>1 023</b>	<b>1 023</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

## Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	67
Divers - produits à recevoir	590
<b>Total</b>	<b>657</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 37 025 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8 562	8 562		
Dettes fiscales et sociales	28 423	28 423		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	40	40		
<b>Total</b>	<b>37 025</b>	<b>37 025</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

## Charges à payer

	Montant
Fournis. Factures Non Parvenues	5 173
Dettes provis. pr congés à payer	10 191
Charges sociales s/congés à payer	4 229
Charges fiscales s/congés à payer	1 152
<b>Total</b>	<b>20 745</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	336		
<b>Total</b>	<b>336</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	40		
<b>Total</b>	<b>40</b>		

## Autres informations

### Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 76 heures dont 76 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

### Engagements de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'association le versement d'une indemnité prévue, conformément à la convention collective appliquée au centres socio-culturels.

Sont visés dans cette convention, le départ à la retraite volontaire et la mise à la retraite à partir de 65 ans, dès lors que le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le personnel présent fin 2010 est de 4 salariés, avec un âge moyen inférieur à 40 ans.

Les droits et engagements calculés au 31 décembre 2010 ne sont pas significatifs.

### Contributions volontaires

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	39 090	39 090
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>39 090</b>	<b>39 090</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	39 090	39 090
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>39 090</b>	<b>39 090</b>

Valorisées à hauteur de 39 089,64 €, ces prestations en nature correspondent à un état récapitulatif transmis par la ville de Créteil, dont les principales dépenses sont du personnel détaché et des travaux régie CTM



## Autres informations

### La rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

Au cas particulier de l'association Cristol Ludo, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association Cristol Ludo n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information.

